

Droits des patients, secret professionnel et partage d'information



Une meilleure compréhension des droits des patients permet aux professions médicales et paramédicales de fournir des soins plus centrés sur le patient, respectueux et éthiques. La connaissance des lois et des réglementations en vigueur concernant les droits des patients permettent des pratiques conformes, incluant des aspects comme le consentement éclairé, la confidentialité et la protection des données personnelles et de se prémunir d'éventuels litiges ou plaintes.



Public et prérequis

Personnel médical, paramédical et administratifs



Capacité d'accueil

de 6 à 12 apprenants



Durée : 1 journée

soit 7h



Profil formateur

Avocate spécialisée en Droit de la Santé



Modalités

Présentielle



Dates et lieux

à définir sur demande



Coût

INTER : 290 euros/pers

INTRA : à partir de 1300€



Accessibilité

Accessibilité des locaux et prestations adaptées aux personnes en situation de handicap. Participation aux ateliers pratiques: contacter le référent handicap flaunay@3asante.fr



Délai d'accès

72 heures

Objectifs et compétences professionnelles visés

L'objectif général de cette action est de permettre aux professionnels de mieux appréhender les droits des patients et comprendre leurs enjeux dans leur pratique quotidienne .

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les droits du patient et les inclure dans ses pratiques au quotidien
- Comprendre l'impact du cadre juridique dans l'exercice professionnel au quotidien
- Connaître son cadre de responsabilités.

Les



L'intervenante a exercé au sein d'un Organisme de représentation et de défense des établissements de santé privés, d'un Groupe de santé spécialisé dans la prise en charge des patients dialysés et a depuis fondé son cabinet d'avocats dédié au secteur de la santé.

3a santé Engagés pour agir ensemble

Association 3A Santé
Chez Brémens Avocats
45 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON
SIRET : 923 405 849 00012
NDA : 846 922 494 69

Droits des patients, secret professionnel et partage d'information

Droit de la santé



Programme

Accueil

Cadre juridique et revue des droits des patients

De la loi du 4 mars 2002 modifiée relative aux droits des malades, la charte du patient hospitalisé, les lois relatives aux soins palliatif, à la fin de vie (1999, 2005, 2016) à la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

Etude approfondie des droits des patients majeurs et majeurs protégés :

De l'information et du consentement éclairé du patient au refus de soins, de traitement :

- information : typologie d'information, modalités de délivrance, professionnels en charge de la délivrance de l'information, destinataires de l'information
- consentement : nature du consentement, recueil
- refus de soins, de traitement

Personne de confiance : modalités de désignation, rôle /missions

Vie privé, secret professionnel, équipe de soins, modalités d'accès au dossier :

- droit au respect de la vie privée
- principes attachés au secret professionnel, sanctions en cas de violation
- équipe de soins, secrétariat et le partage d'information
- dossier du patient : modalités d'accès de son vivant, suite à son décès

Soins palliatifs – Fin de vie – Directives anticipées

- rappel du cadre législatif
- focus actualité : projet de loi « Fin de vie »
- directives anticipées : expression, recueil

Ateliers pratiques :

Partage d'expériences, analyse de cas, étude des documents existants.

Clôture de la formation

Méthodes et moyens

Satisfaction

50 %

Taux 2025 disponible en fin d'année

La pédagogie de type démonstrative, participative, réflexive et/ou expérientielle : exposé, cas pratiques, synthèse. Etudes de cas : examen des documents élaborés au sein des établissements garantissant l'expression et le respect des droits des patients (livret d'accueil, procédures, ...)

Un **support digital** sera mis à disposition à l'issue de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats

Feuilles de présence et certificat de réalisation.
QCM au début et à la fin de la formation.

Grille de compétences complétée par le formateur.
Une capitalisation $\geq$ à 70% atteste des compétences acquises .
Entre 30% et <70%, compétences « partiellement acquises ».
Entre 0% et <30%, compétences « non acquises ».

3A santé Engagés pour
agir ensemble

Association 3A Santé
Chez Brémens Avocats
45 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON
SIRET : 923 405 849 00012
NDA : 846 922 494 69